



Mit Bitumen verklebtes Parkett

Kurz nach dem zweiten Weltkrieg wurde in der Schweiz begonnen, Klebeparkett (Mosaikparkett) mit Emulsion/Bitumen zu verkleben. Dieser Klebstoff verbleibt in der Regel plastisch und weich oder trocknet aus und versprödet. Es liegt keine schubfeste Verbindung auf den Untergrund vor. Das Parkett kann seine Form/Grösse klimabedingt ungehindert ändern, d.h. im Sommer ist das Holz feuchter und grösser als im Winter (Austrocknen/Fugen).

Werden mit Bitumen verklebte Parkettflächen renoviert, liegen oft nicht voraussehbare Risiken zu Beschädigungen der Holzböden oder Folgeschäden vor. Folgendes ist zu beachten:

Oberflächenbehandlungen

- Schleifen und anschliessendes Oelen oder Wachsen sind grundsätzlich möglich. Öl und/oder Wachs sollten lösemittelfrei eingesetzt werden.
- Ein Versiegeln des Parketts (Lackart spielt keine Rolle) oder Endbehandeln mit lösemittelhaltigen Produkten ist mit sehr grossen Problemen verbunden. Die Versiegelung/Lösemittel führen zu einer Versteifung der Fugen und somit kann das Parkett im Sommer nicht mehr ungehindert Quellen. Es steht an den Wänden rundum an und wölbt sich vom Untergrund ab. Es kann sogar örtlich ausbrechen. Im Winter kann das Gegenteil eintreten und das Parkett bildet seitlich verklebte Teilflächen, welche zu sehr unregelmässigen Abrissfugen und dabei auch wieder einem Aufwölben im Fugenbereich führen.
- Als weitere Folgeschäden sind Verfärbungen durch Lösemittel aufzuführen. Sie lösen Bitumenanteile aus der Verklebung an, ziehen diese in den Fugenbereichen an die Holzoberfläche unter die Endbehandlung und führen zu fleckenartigen Einläufen seitlich aller Einzellamellen.

Reparaturen / Totalersatz

- Liegen einzelne Lamellen lose vor, ist eine Reparatur zwingend auch wieder mit einem weichen/plastischen Kleber (ev. Bitumenbasis) auszuführen. Eine Festverbindung auf den Untergrund würde zu einer örtlichen Blockade und somit einem Ablösen der übrigen Fläche durch Aufstehen des Parketts im Sommer (bei hohen Feuchtigkeiten/Quellen) führen.
- Parkettflächen mit vielen Ablösungen/Hohlstellen sind irreparabel und vollflächig zu ersetzen.
- Altersbedingt ist oft eine Sanierung auch nurmehr durch einen Totalersatz möglich. Soll das neue Parkett schubfest auf den bestehenden Untergrund verklebt werden können, ist ein 100%-iger Abbau der Emulsion/Bitumenmasse unumgänglich. Dies kann durch Fräsen oder Kugelstrahlen geschehen. Restanteile von Bitumen auf dem Unterlagsboden würden zu einem Trennfilm führen. Der moderne Dispersionskleber, irgendwelche Voranstriche/Haftbrücken und Spachtelmassen wie auch andere Leimtypen, könnten keine Verkrallung mit dem Zementestrich erzeugen. Andere Unterlagsböden wurden zu dieser Zeit kaum ausgeführt.
- Eine einfachere Art der Sanierung kann durch eine schwimmende Verlegung von neuem Fertigparkett erfolgen. Nach dem Ausbrechen des alten Parketts (unbedingt empfohlen) kann eine Zwischenlage direkt auf das Bitumen verlegt werden. Die Parkettmontage erfolgt anschliessend auf die Zwischenlage aus Filz, Filzkarton, Kork, Schaumstoffolie oder ähnliche. Die Zwischenlage darf nicht zu dick / zu weich sein.

Für weitere Informationen oder Auskünfte steht Ihnen die Geschäftsstelle der ISP zur Verfügung unter:
Telefon 033 438 06 40 oder Fax 033 438 06 44
E-Mail: isp@bluewin.ch

Parquet collé avec des bitumes

On a commencé, peu après la seconde guerre mondiale, à poser en Suisse du parquet collé (parquet mosaïque) avec des émulsions/bitumes. Cet adhésif reste en règle générale plastique et se ramollit ou se dessèche et se fragilise. Il ne s'établit pas de liaison au sol résistant au cisaillement. Le parquet peut, en fonction du climat, modifier sans obstacle sa forme/sa taille, c'est-à-dire qu'en été le bois est plus humide et plus grand qu'en hiver (desséchage/joints).

Des risques imprévisibles d'endommagement des planchers en bois ou des dégâts ultérieurs apparaissent souvent si des surfaces de parquet collées avec des bitumes sont rénovées. Les points suivants doivent être observés:

Traitements des surfaces

- Un ponçage suivi d'un huilage ou d'un cirage est fondamentalement possible. L'huile et/ou la cire devraient être appliquées sans solvant.
- Une vitrification du parquet (le type de vernis ne joue aucun rôle) ou un traitement final avec des produits contenant des solvants entraîne des problèmes très importants. La vitrification/les solvants conduisent à une rigidification des joints et en conséquence le parquet ne peut plus se gonfler sans obstacle en été. Il est bloqué contre les murs et se cintre par rapport au fond. Il peut même localement se rompre. En hiver, le contraire peut apparaître et le parquet constitue latéralement des surfaces partiellement collées qui conduisent à des arrachements des joints très irréguliers et de ce fait aussi à nouveau à un bombement dans la zone des joints.
- Des décolorations dues aux solvants peuvent également apparaître et constituent des dommages induits. Ils dissolvent les fractions de bitume du collage, les font migrer dans les zones des joints à la surface du bois sous le traitement final et conduisent à des coulures du type taches sur le côté de toutes les lamelles.

Réparations / Remplacement total

- Une réparation doit impérativement être réalisée, même avec une colle molle/plastique (évent. à base de bitume) si certaines lamelles sont décollées. Une liaison solidaire du fond conduirait à un blocage local et en conséquence à un décollement du reste de la surface par relevage du parquet en été (en cas d'humidité/gonflement important).
- Les surfaces de parquet présentant des décollements/des points creux nombreux sont irréparables et doivent être entièrement remplacées.
- Du fait de l'ancienneté, un assainissement ne peut être possible que par un remplacement total. Dans le cas où le nouveau parquet doit être collé pour résister au cisaillement sur le fond existant, l'enlèvement à 100% de la masse d'émulsion/bitume est indispensable. Ceci peut être obtenu par fraisage ou sablage. Les résidus de bitume sur le fond conduirait à l'existence d'un film de séparation. Les colles à dispersion modernes/les préenduits/fonds d'adhérence quels qu'ils soient et mastics, de même que les autres types de colle ne pourraient assurer une bonne adhérence à la chape de ciment. D'autres fonds de pose n'ont pas été réalisés à cette époque.
- Une façon plus simple de procéder à l'assainissement peut intervenir par la pose flottante d'un nouveau parquet fini. Après avoir enlevé l'ancien parquet (ce qui est absolument recommandé), il est possible de poser une couche intermédiaire directement sur le bitume. Le montage du parquet intervient ensuite sur la couche intermédiaire de feutre, de carton-feutre, de liège, de feuille de mousse ou autre. La couche intermédiaire ne doit pas être trop épaisse ni trop molle.

Le secrétariat de l'ISP est à disposition pour d'autres informations ou renseignements:
Téléphone 033 438 06 40 ou fax 033 438 06 44
E-Mail: isp@bluewin.ch